

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 28 novembre 2023

**portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines
d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité mécatronique**

NOR : ECOG2330768A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.642-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2022 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 23 octobre 2023 et sur la proposition de la directrice de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité mécatronique, est attribué à l'élève de formation initiale sorti de l'école en 2023, désigné ci-après :

Au titre de 2023

M. Aude (*Luka, Jens, Morgan*).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité mécatronique, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et la directrice de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait, le 28 novembre 2023

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la Mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY